

04 oct 2013 -13:00

Appartient à [Conseil des ministres du 4 octobre 2013](#)

Contrats "Ville durable" 2013

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les contrats "Ville durable" 2013 entre l'Etat fédéral et 17 villes et communes, dans le cadre du programme de la Politique des Grandes Villes.

Grâce à ces contrats, 17 villes et communes peuvent développer des projets visant à améliorer la vie dans les zones urbaines en difficulté. Sur la base du financement octroyé par le Conseil des ministres le 7 juin 2013, les villes et communes ont défini le programme qu'elles entendent développer, principalement en matière de cohésion sociale. Les contrats peuvent maintenant être signés par les membres du Comité interministériel Grandes Villes et adoptés par les conseils communaux concernés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des
Entreprises publiques et de la Coopération au
développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11